

Le Coudrion

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Avril - Mai - Juin 2023 - N°108



Etienne BORDET

1939 - 2023

Maire du Coudray de 1985 à 2004

Sommaire

4-7 Au cœur de l'actualité

Projet bibliothèque maison des associations
Nouveaux agents
Budget 2023

9-15 Au cœur de la vie coudrionne

Un ami nous a quittés
La commune solidaire avec la Turquie et la Syrie
Plan canicule
Adapter son domicile à la perte d'autonomie
Incivilités : inacceptable !
Tranquillité vacances
Recensement militaire - Etat Civil
Projet culturel de l'école élémentaire
Coups de cœur de la bibliothécaire
Inscriptions scolaires
Centre de loisirs élémentaire
Espace Jeunes
Retour des chenilles processionnaires et des frelons asiatiques
Maintenance de l'éclairage public

16 Au cœur de l'action

Quels travaux en 2023 ?

17-18 Au cœur de l'animation

Les nouvelles de nos associations
Agenda

Revue municipale trimestrielle
d'informations du Coudray.

Directeur de la publication : Pascal Micheli.

Rédaction-conception : Anne Le Moigne

Maquette, mise en page, impression :
Imprimerie Delorme - ZA Le Vallier
11, rue Jean-Perrin - 28300 Mainvilliers.

© Mairie du Coudray / stock.adobe.com

Diffusion : habitants de la commune
du Coudray.

Mairie : 32 rue du Gord - 28630 Le Coudray
02 37 28 17 14 - www.ville-lecoudray28.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.

Retour en images



Samedi 4 février

200 personnes ont participé au traditionnel Repas de l'Amitié proposé par le CCAS de la Ville du Coudray. Un moment très apprécié par les aînés, heureux de se retrouver pour un après-midi festif, autour d'un repas convivial en musique.



Dimanche 19 mars : Le maire, Dominique SOULET, les conseillers municipaux et les représentants des anciens combattants, ont rendu hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. A cette occasion, deux gerbes de fleurs ont été déposées.



Etienne Bordet, maire du Coudray de 1985 à 2004, est décédé le 16 mars 2023. Il aurait eu 84 ans le 25 mai prochain.

Il n'aimait pas beaucoup qu'on parle de lui. Je me contenterai donc de rappeler le rôle éminent qu'il a joué dans le développement de notre commune et le fait que chaque habitant du Coudray lui doit l'essentiel de ce qui fait l'agrément de notre commune.

C'est lui, en effet, qui, prenant la suite de Gilles Ferron, a imaginé et dessiné l'urbanisation de cette commune. Il a, en 1993, créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Larris. 30 ans après, nous travaillons toujours sur ce dossier, puisque deux lots restent à urbaniser.

Tous ceux qui ont acquis un terrain sur la commune pendant qu'il était maire savent qu'il examinait personnellement dans les détails chacune des demandes de permis de construire qui étaient déposées en mairie et qu'il ne manquait pas de faire ses observations au pétitionnaire si quelque chose ne lui convenait pas !

C'est lui qui a préservé dans toute la commune des espaces verts remarquables pour y poser des pistes de circulation douce, piétonne et cyclable. Ce modèle a depuis été copié dans d'autres communes et fait la renommée de la nôtre.

Il est tout naturellement devenu vice-président de la communauté d'agglomération (qui ne s'appelait pas encore Chartres Métropole) et a été chargé du plan vert. Il a ainsi dupliqué au niveau de l'agglomération ce qu'il avait réalisé dans notre commune. Encore aujourd'hui ses successeurs travaillent sur sa vision et sur ses projets.

C'est lui encore qui a fait enterrer tous les réseaux de la commune, à tel point que lorsqu'il m'a passé le témoin, en 2004, plus aucune rue du Coudray n'avait de réseaux aériens. Notre commune est sans aucun doute une des premières d'Eure-et-Loir à avoir bénéficié d'une telle situation.

Après avoir passé la main, chaque fois qu'il revenait au Coudray, il faisait un tour de la commune, regardait les nouvelles réalisations, vérifiait la bonne santé des arbres, donnait un conseil au directeur des services techniques ou aux jardiniers de la commune, toujours avec bienveillance, sans jamais s'immiscer dans les décisions de l'équipe municipale.

Il était fier de sa commune et nous avons tout fait pour qu'il le reste. Je crois que c'était le cas car nous n'avons jamais trahi sa volonté de faire du Coudray une commune urbaine tout en gardant les avantages et les agréments de la campagne.

Bien sûr il ne m'en a jamais rien dit. Il exprimait peu ses satisfactions ! Mais je savais par quelques indiscretions qu'il était plutôt satisfait du travail accompli par les équipes qui lui ont succédé. Il faut dire que nous avons le mode d'emploi puisqu'il avait pratiquement tout écrit, tout dessiné !

Ses visites s'étaient espacées ces dernières années, mais je sais qu'il continuait à s'intéresser à la commune et qu'il lisait *Le Coudrion*, que nous lui adressions à chaque parution, de la première à la dernière ligne.

Aujourd'hui il n'est plus là pour juger notre travail et nous sommes un peu orphelins. Mais, héritiers de sa vision de l'urbanisme de notre commune, nous continuerons à la faire vivre.

Ainsi Etienne sera-t-il toujours un peu avec nous ...

Dominique SOULET

Projet bibliothèque / maison des associations : les étapes et le budget estimé

Il y a un an, nous vous informions que le terrain contigu au parking de l'école élémentaire Jules Verne avait été retenu pour l'implantation d'un bâtiment destiné à accueillir la bibliothèque et la maison des associations.

L'architecte programmate du cabinet, retenu par le conseil municipal en 2022 pour accompagner la commune dans la mise en place de ce projet, en a présenté les étapes et l'estimation des coûts aux élus.

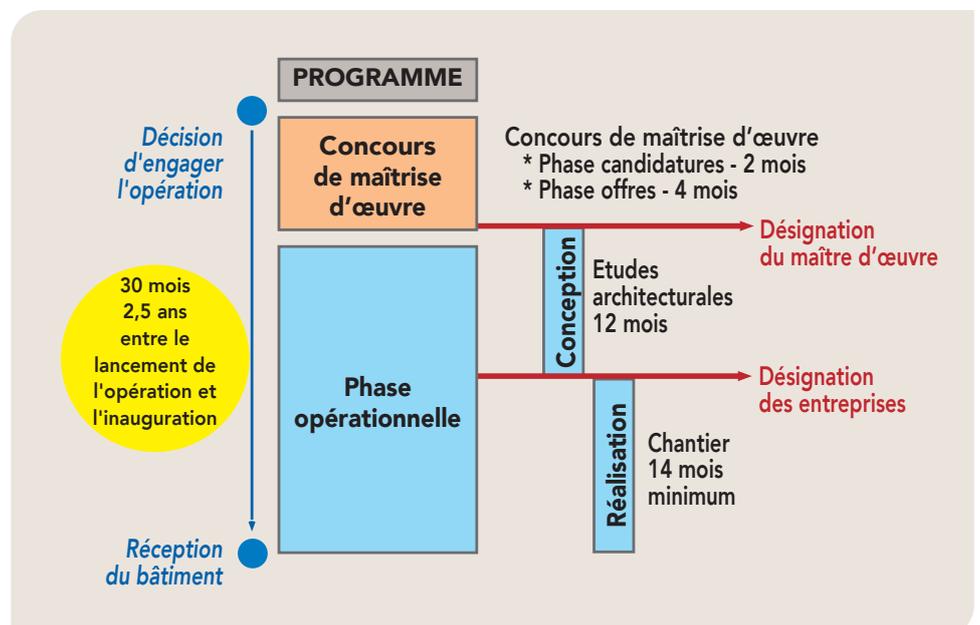
Un espace culturel moderne et confortable

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 800 m² sur une parcelle de 2 000 m².

Organisé sur deux étages, ce nouvel équipement communal sera conçu pour offrir aux usagers un espace culturel moderne et confortable qui devra s'inscrire dans le contexte urbain et contribuer à dynamiser notre centre-ville.



Selon les hypothèses d'évolution des prix, le budget à prévoir se situe entre 3,5 et 3,8 millions d'euros. Une étude de faisabilité financière est actuellement menée par les services de la mairie. Elle sera soumise au conseil municipal avant l'été. En fonction des résultats de cette étude et de la décision du conseil, les étapes pourraient être les suivantes :



Nouveaux agents

LAURENT LEROY : passage de relais en cours à la direction des services techniques

Michel HABERT, directeur des services techniques, partira prochainement à la retraite. Il accompagne son successeur, Laurent LEROY qui prend ses marques dans le poste.

Employé pendant plusieurs années dans le secteur privé comme chef de projet ou conducteur de travaux, Laurent LEROY intègre la fonction publique en 1998 dans le secteur de l'habitat social. Il accroît sa maîtrise technique (tout corps d'état du bâtiment) et sa connaissance de la gestion des difficultés humaines des usagers, développe son sens du service public et conforte son choix de servir les administrés au sein des collectivités locales.

Après un passage à la ville de Saint-Prest et à Chartres métropole, il intègre la direction des



services techniques de la ville de Luisant. Attiré par la qualité des équipements et des espaces publics de la ville du Coudray, il sollicite sa mutation et rejoint le 13 février l'équipe des services techniques de notre commune.

CHARLOTTE JAULNEAU est la nouvelle directrice de la Maison de l'Enfance

Charlotte JAULNEAU est éducatrice de Jeunes Enfants depuis plus de sept ans. Après avoir travaillé à Londres, en crèche à Aix en Provence ou encore au Relais Petite Enfance de Chartres

métropole, elle rejoint le 27 mars l'équipe de la Maison de l'enfance « Les Petits Princes » en tant que directrice.

Elle attache une grande importance à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, en respectant le rythme et les besoins de chacun dans un environnement sécurisé et adapté à tous.

La nouvelle directrice, sans compter son travail de gestion de la structure, accueille, assistée de l'équipe de la Maison de l'enfance, les enfants dont les familles sollicitent un mode de garde occasionnel sur l'année ou de courte durée.



Budget 2023

Le Conseil municipal a adopté le 27 mars le budget de la commune pour 2023. Ce budget est largement marqué par l'augmentation sans précédent du coût des énergies, qui impacte le résultat de l'exercice et donc la capacité d'investissement de la commune.

Le fonctionnement

Recettes : 4 487 575 €

Il est prévu une baisse des recettes de fonctionnement à 4 487 575 € en dépit d'une légère hausse des produits fiscaux liée à l'augmentation des bases décidée par l'Etat et non à une augmentation des taux votés par la commune, ceux-ci restant stables. L'excédent de fonctionnement issu de l'exercice 2022 est de 497 204 €.

Les dotations de l'Etat et les versements de Chartres métropole restent stables. Les aides de la Caisse d'allocations familiales sont facialement en baisse ; en réalité elles ne le sont pas car sont désormais, pour une partie, versées directement aux prestataires auxquels la commune fait appel.

Dépenses : 4 358 426 €

Les charges de caractère général (fluides, petits matériels et fournitures diverses...) augmentent de manière importante en lien avec l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie (+10,34% et +108% pour les seules dépenses d'énergie).

Les charges de personnel augmentent un peu moins fortement (environ 9,92% : remplacement de personnels absents, évolutions de carrière, revalorisations du point d'indice décidées par l'Etat et quelques créations de postes notamment).

La commune maintient son soutien aux associations et au CCAS.

Résultat de fonctionnement prévisionnel : 129 149 €

L'investissement

Recettes : 1 440 824 €

Les principales recettes d'investissement sont constituées des excédents du budget de fonctionnement, des dotations aux amortissements et des subventions versées par les partenaires de la commune (Etat, Département).

Un emprunt de 200 000 € sera souscrit cette année pour financer les dépenses d'investissement.

L'endettement de la commune reste très modéré. Au 1^{er} janvier, la dette de la commune s'élevait à 2 542 000 € environ, soit une capacité de désendettement de 6 ans (si la commune affectait son autofinancement à la dette, elle pourrait la rembourser dans ce délai).

Dépenses : 1 440 824 €

Les principaux investissements projetés en 2023 s'élèvent à 1 357 942 € (1 440 824 €, en comprenant les reports de 2022). Il s'agit notamment de :

Travaux dans les bâtiments

Fin de la construction d'un hangar aux ateliers municipaux et aménagement des abords ; réfection des enduits de la mairie (façade rue du Gord) ; changement des piliers et du portail du presbytère ; remplacement des centrales d'alarme et des luminaires dans divers bâtiments ; travaux divers dans les écoles.

Travaux de voirie : Remise en état des pavages et bordures de l'avenue de l'Europe ; réfection des trottoirs avenue du Général de Gaulle et rue des Côteaux ainsi qu'impasse du Stade.

Etudes et services : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation de la concession publique d'aménagement de la ZAC de la Butte Cordelle ; marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Associations et d'une médiathèque.

Logiciels, informatique et téléphonie : acquisition – location logiciel Autocad ; poursuite de la modernisation du parc informatique ; changement du système téléphonique sur l'ensemble des sites communaux.

Acquisitions diverses : notamment : armoire forte pour la mairie, tables et chaises pour les écoles ...

L'ensemble des données financières de la commune est consultable sur son site internet

Principales recettes et dépenses

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes	2 069 663 €
Versements de Chartres Métropole	851 654 €
Excédent de l'exercice précédent	497 204 €
Dotations de l'Etat	423 800 €
Produits des services et du patrimoine	265 737 €
Compensations, recettes diverses	200 413 €
Subventions CAF et MSA	179 104 €

TOTAL : 4 487 575 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Charges de personnel	2 141 341 €
Charges à caractère général (frais généraux)	1 273 445 €
Amortissements	568 386 €
Autres charges de gestion courante	307 777 €
Intérêts des emprunts	55 489 €
Charges exceptionnelles	11 988 €

TOTAL : 4 358 426 €

Résultat de fonctionnement : 129 149 €

INVESTISSEMENT

Amortissements	568 386 €
Résultat exercice antérieur	203 121 €
Emprunt	200 000 €
Subventions (Etat, Département ...)	198 446 €
Fonds de compensation TVA, taxes	141 722 €
Virement de la section de fonctionnement	129 149 €

TOTAL : 1 440 824 €

INVESTISSEMENT

Travaux	817 993 €
Remboursement capital de l'emprunt	280 165 €
Résultat d'investissement reporté	103 311 €
Acquisition matériel / mobilier	95 254 €
Etudes et services	74 599 €
Dépenses imprévues	69 502 €

TOTAL : 1 440 824 €

Un ami nous a quittés

Gérard Muret est décédé à son domicile le 28 février. Habitant avec son épouse Marie-Thérèse Le Coudray depuis 55 ans, il y avait fait construire sa maison rue de la Croix-Chaussant pour le plus grand bonheur des petits et des grands qui se pressaient pour admirer les illuminations de Noël que, chaque année jusqu'en 2021, il avait à cœur d'installer lui-même et d'améliorer inlassablement.

Très investi dans la vie de notre commune, Gérard Muret avait, pendant des années, assuré la

distribution du Coudrion et il est, jusqu'à la fin, resté un membre actif du comité des fêtes.

Il nous laissera le souvenir d'un homme simple, discret et dévoué. Nous étions nombreux à l'accompagner pour son dernier voyage le 10 mars.

Son épouse Marie-Thérèse, ses filles Isabelle et Valérie et ses petits-enfants mesurent la perte qui est la leur. Nous les assurons une nouvelle fois de notre soutien et de notre affection.



La commune solidaire avec la Turquie et la Syrie



Deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février 2023, faisant plus de 40 000 morts et détruisant des milliers d'immeubles. Dès l'annonce de la catastrophe, la Fondation de France, déjà impliquée depuis plusieurs années dans cette zone, a lancé un appel aux dons pour aider les populations sinistrées.

Le conseil municipal a entendu cet appel et a décidé, le 27 mars, de faire **un don de 2 000 €** à la Fondation de France pour l'aider dans ses actions au profit des sinistrés turcs et syriens.

Plan canicule



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr

Adapter son domicile à la perte d'autonomie

Le truck SOLiHA s'arrête au Coudray le mercredi 31 mai, de 14h à 17h

Place de l'Abbé Franz Stock

Un véhicule aménagé, 100 % adapté, se déplace à votre rencontre pour vous présenter du mobilier et des aides techniques... pour vous simplifier la vie au quotidien et améliorer votre confort.

REPENSER VOTRE LOGEMENT POUR UN QUOTIDIEN ADAPTÉ



Présentation d'aménagements et d'objets pour le maintien à domicile

Essais // Solutions travaux
Aides financières // Echanges
Accompagnement - aux dossiers



Incivilités : inacceptable !

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués :

- ▶ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- ▶ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 régleme les nuisances sonores. Il est consultable en mairie et sur le site de la Ville.



Ramassez les déjections de votre animal : un geste simple et responsable pour une ville propre !



La Ville a constaté que, malgré de nombreux rappels, les déjections canines sur l'espace public restent un problème majeur. Un rappel de savoir-vivre s'impose.

Slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir ou sur les espaces verts, en évitant à tout prix de marcher ou rouler dedans, on l'a tous vécu !

Il faut se l'avouer, il n'y a rien de plus énervant que d'avoir les chaussures, vêtements, mains... souillés par des déjections canines. C'est sale, odorant, polluant et nocif pour tous !

Cette situation, nos agents des services techniques la subissent au quotidien. La mairie a installé de nombreux distributeurs sur l'ensemble de la commune, servez-vous en !

Article : R 634-2 et R632-1 du code pénal.
Amende : 135 €, majoration jusqu'à 450 €.

Un plan est consultable notre site internet.

Chats en « vadrouille » ...

Votre chat est « trop » mignon... mais, sorti de votre foyer, il peut se transformer en « malfrat » des massifs et potagers !

Déjections, urine, salissures, fouilles approfondies et miaulements sont autant de nuisances qui génèrent des tensions de voisinage et finalement le rejet de votre animal. Vos voisins n'ont pas fait le choix d'avoir un chat, ils n'ont pas à subir son indépendance.



Vous êtes propriétaire d'animaux de compagnie : responsable en cas de dégradations ou de nuisances, le propriétaire est responsable légalement et financièrement des dégâts que l'animal provoque.

Dépôts et affichage sauvages : ça suffit !



Les dépôts sauvages, qui créent de l'insalubrité et une image négative de notre commune, génèrent une mission complexe et coûteuse pour les agents de la collectivité qui perdent un temps considérable à faire ce que vous auriez pu faire lorsque vous avez déposé vos cartons, détritus et autres déchets... S'ils ne rentrent pas dans les containers, c'est qu'ils doivent être déposés en déchetterie.

Systématiquement, une recherche de l'identité de l'auteur du dépôt sera effectuée par la police municipale et les services techniques en vue d'une verbalisation.

L'affichage est réglementé. Avant toute communication (affiches, affichettes...) vous devez vous adresser à la mairie pour en obtenir l'autorisation.

Article : R 634-2 et 635-8 du code pénal.
Amende : de 135 € à 1 500 €.

Dégradations en tous genres...

C'est avec consternation que les agents communaux ont constaté une augmentation des dégradations d'arbres, massifs et pelouses dont ils prennent soin au quotidien. Ces végétaux, arrachés, voir déchiquetés ne survivront pas ! Ils devront être remplacés. En plus d'être stupides, ces actes malveillants et inutiles impliquent un coût pour la collectivité.

Le mobilier urbain n'est pas épargné : dégradations et tags injurieux sur les barrières, bris des vitres des panneaux d'affichage... La police municipale engage toujours des recherches pour trouver les responsables et dépose systématiquement une plainte auprès du commissariat de police.

Article : R 322-1 à R322-4-1 du code pénal.
Amende : jusqu'à 30 000 € et 2 ans d'emprisonnement.



Tranquillité vacances : rappel

Vous pouvez bénéficier d'une surveillance de votre domicile durant vos absences. Vous pouvez vous inscrire en ligne au téléservice OTV, en accédant au site web moncommissariat.fr ou directement sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.



Ecole élémentaire

L'art du cirque au fil des contes : le défi des élèves de l'école élémentaire !

Les élèves des classes de Mesdames LE BERRE (CE1B) et BOURDIER (CE2) se sont produits, sous un chapiteau à Soulaire, lors d'une représentation très applaudie : plusieurs mois de travail autour des arts du cirque, du théâtre et de la musique.

Le projet, initié par les deux enseignantes, a mis en avant la créativité et l'implication des élèves dans la réalisation d'un spectacle de cirque en musique, autour de contes détournés.

Le projet, soutenu par la ville du Coudray, premier partenaire de l'école, a également bénéficié d'une aide conséquente apportée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Artistique et Culturelle (Ministère de la Culture) et a profité d'un soutien financier de l'association des parents d'élèves APE, les Enfants d'Abord.



Techniques de jonglage, d'équilibre et d'acrobatie : au bout des 20 séances (par classe), enchaînements, décors et ambiance sonore étaient finalisés.

Initiation à la musique, expression théâtrale et choix du fil conducteur

Intervenants et conseiller pédagogique ont aidé l'équipe à articuler le projet autour des objectifs d'apprentissage. L'expression théâtrale et le scénario ont été peaufinés en classe.



Les premières notes du thème musical ont été jouées par les enfants lors de la représentation sur une trentaine d'instruments de musique originaux.

Contes et albums, empruntés à la bibliothèque ont été lus en classe et choisis pour servir de fil conducteur aux deux représentations finales :

Le choix de la classe de CE1 : *Le Petit Chapeau Rond Rouge...Sauve qui Peut, Le Petit Poucet et ses frères, Les Trois Petits Cochons, Blanche Neige et les Sept Nains.* Le loup, personnage récurrent dans la littérature enfantine, a été mis au cœur de leur prestation.

Le choix de la classe de CE2 : *Guillaume l'apprenti sorcier*, de Tomi Ungerer, *L'apprenti sorcier*, poème symphonique de Paul Dukas, variantes de l'œuvre de Goethe *L'Apprenti sorcier*.

"Nul doute que ce cycle d'apprentissage aux arts du cirque aura permis aux élèves de s'enrichir tant sur le plan moteur que sur le plan de l'imaginaire et de la culture circassienne" a estimé le Conseiller Pédagogique.

Titre jeune 2023-2024

La période d'achat et/ou de renouvellement des abonnements scolaires débutera le 1^{er} mai.



Le titre jeune sera facturé 10 € aux familles jusqu'au 31 juillet. A partir du 1^{er} août, le titre vous coûtera 40 € (10 € + 30 € de pénalité) par enfant abonné.

Seules les familles pouvant justifier de leur arrivée sur le territoire de Chartres métropole à partir du 1^{er} août, pourront obtenir le remboursement des 30 € de pénalités de retard.

Achat ou renouvellement : disponible uniquement sur la boutique en ligne de Filibus, à partir du 1^{er} mai (pas d'abonnement délivré à l'agence) www.filibus.fr.

Rappel : les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin de titre jeune pour emprunter le transport scolaire.

Les coups de cœur de la bibliothécaire

Je jardine, je grandis avec Montessori

Vanessa Toinet – Play Bac Ed.



Apprendre à planter, arroser, entretenir un potager et des fleurs dès 3 ans permet aux enfants d'explorer les secrets de la nature avec tous leurs sens, de laisser leur créativité s'exprimer tout en les responsabilisant et en leur laissant une grande autonomie.

Se le dire enfin / Agnès Ledig – J'ai Lu (Littérature)



trouver les réponses à ses questions sur ce qu'il veut faire de sa vie.

A la gare de Vannes, Edouard attend le train avec sa femme pour rentrer à leur domicile parisien après des vacances en Bretagne. Quand il voit une vieille dame lourdement chargée, il se propose pour l'aider. Finalement, il monte dans le bus avec cette romancière britannique qui se rend dans une maison d'hôtes à l'orée de la forêt de Brocéliande chercher l'inspiration. Commence alors pour Edouard un voyage initiatique pour

La bibliothèque municipale est ouverte le lundi de 16h à 18h45, le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h45 et le vendredi de 16h à 18h45.

Place de l'ancienne mairie 02 37 91 04 23

lecoudray.bibliotheque@orange.fr

Rappel : inscriptions scolaires

Un certain nombre d'enfants, nés en 2020, n'ont pas encore été inscrits pour la rentrée scolaire 2023-2024. Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune. Les nouveaux arrivants devront s'adresser au service scolaire de la mairie du Coudray.

Contact

Nathalie Bren / 02 37 28 77 98
nathalie.bren@ville-lecoudray28.fr

Recensement militaire : 2^{ème} trimestre 2023

Doivent se faire recenser à la mairie :

En avril

Les jeunes, nés au cours des mois de janvier, février, mars et avril 2007.

En mai

Les jeunes, nés au cours des mois de février, mars, avril et mai 2007.

En juin

Les jeunes, nés au cours des mois de mars, avril, mai et juin 2007.

Les jeunes ne peuvent pas être recensés avant leurs 16 ans.

Pièces à fournir : pièce d'identité, livret de famille des parents et justificatif de domicile.

Contact

Flora Gosse / 02 37 28 17 14

Centre de loisirs élémentaire : retour sur les vacances d'hiver !

Le planning des activités des enfants du centre de loisirs de l'élémentaire était bien rempli pendant les vacances d'hiver : entre fabrication de produits cosmétiques, initiation aux ateliers de tissage décoratif, les petits Coudrions ont profité des rayons du soleil pour s'amuser : grands jeux, activités sportives et partage avec l'inter-centre de l'accueil de loisirs de Morancez.

Les activités scientifiques n'ont pas été oubliées : fabrication de « Slime », pâte à modeler moussante ou encore création d'éruptions volcaniques.

Escape Game : de la réflexion et de la logique ont été nécessaires aux enfants pour résoudre le plus rapidement possible l'Escape Game réalisé par l'équipe d'animation.

Pâtisserie : les enfants, avec quelques coups de spatules et de savants mélanges, ont élaboré leurs goûters. Chaque fin de semaine s'est terminée autour d'un repas original (raclette et crêpe party).



Contact

Pep28 / secretariat2@pep28.asso.fr / Alice GOUSSET directrice de l'accueil de loisirs élémentaire 06 28 02 22 41

L'Espace Jeunes est un lieu d'échange et d'accompagnement

Pendant les vacances d'hiver, Raphaël, animateur référent de l'Espace Jeunes, a proposé aux adolescents un planning d'activités sur le thème du cinéma. Les jeunes ont ainsi pu créer un film en « stop motion » et conclure par une sortie au cinéma (Le Grand cirque). D'autres activités ont été réalisées en complément de ce projet, notamment artistiques : dessins à effet néon, atelier pâtisserie et jeux collectifs.

L'espace Jeunes étant un lieu d'échange et d'accompagnement pour les adolescents, les jeunes présents lors de ces vacances ont participé à la programmation des vacances de printemps (semaine LEGO MASTER et artistique) mais ont aussi commencé à préparer le séjour d'été, temps fort pour conclure l'année scolaire 2022-2023.

Retrait du dossier d'inscription :

site des Pep28 → Nos services → Accueils adolescents.



Contact

Pep28 / secretariat2@pep28.asso.fr / Alice GOUSSET directrice de l'accueil de loisirs élémentaire 06 28 02 22 41

Etat Civil

Naissances

3 avril Elyas YOUNSI

Mariages

11 mars Eric LAINÉ

Patricia DUPRÉ

15 avril Pierre COULMONT

Cécile VALLERIE

Décès

5 décembre Odile RIVARD

28 février Gérard MURET

7 mars Chantal JACQUEL

15 mars Marianne VASSORT

15 mars Guy MARCHAND

16 mars Etienne BORDET

20 mars Irène BRISAVOINE

Retour des chenilles processionnaires et des frelons asiatiques : soyez vigilants !

Avec le printemps, la nature reprend ses droits mais tout ce qui est naturel n'est pas forcément l'ami de l'homme. La chenille processionnaire du chêne et le frelon asiatique, dont la population augmente d'année en année, font partie de ces nuisibles dont on se passerait bien !

La présence de la chenille processionnaire du chêne a déjà été constatée sur de nombreux sites de la commune. Un balisage de sécurité a été installé pour vous protéger. Le contact avec les chenilles processionnaires présente un danger pour l'homme, mais également pour vos animaux de compagnie. Une piqûre entraîne une éruption cutanée, avec des plaques de boutons rouges et de sérieuses démangeaisons, voir des problèmes respiratoires.

Le frelon asiatique fait également son retour : Il est reconnaissable à sa couleur brun sombre et à ses pattes jaunes. La piqûre du frelon asiatique présente un risque pour votre santé et celle de vos animaux à quatre pattes, en particulier en cas de piqûres répétées.

Soyez vigilants et n'hésitez pas, si vous découvrez une colonie de chenilles processionnaires ou un nid de frelons asiatiques situés sur le domaine public, à signaler leur présence à la mairie. Ceci permettra l'intervention des services techniques.



Nid de frelons asiatiques

Maintenance de l'éclairage public

L'éclairage public de la commune, dont la compétence dépend de Chartres métropole, est contrôlé régulièrement. Pour permettre leur maintenance, les luminaires restent donc allumés durant une journée entière pendant les périodes d'intervention indiquées ci-dessous (remplacement de lampes, appareillages...) :

- ▶ du lundi 3 au vendredi 7 mai,
- ▶ du lundi 7 au vendredi 9 juin,
- ▶ du lundi 4 au vendredi 8 septembre,
- ▶ du lundi 2 au vendredi 6 octobre,
- ▶ du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre.

Ces dates sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

L'allumage des réseaux est indispensable pendant cette intervention. Si vous constatez une anomalie (lampes grillées ou clignotantes...), vous pouvez la signaler à la mairie en indiquant précisément la localisation (adresse ou numérotation indiquée sur le point lumineux) et le problème constaté. Les interventions ponctuelles ne sont réalisées qu'en cas de panne sur le réseau.

Autorisations d'urbanisme du 01/01/2022 au 07/03/2023

Déclarations préalables autorisées

BACQUEVILLE Albert	17 Rue des Vignes	Piscine de 25,62m ²
ECO RENOVATION FRANCE	31 Rue de la Tuilerie	Panneaux photovoltaïques de 13,20 m ²
PREIM HOSPITALITY P/O SEFAL PROPERTY	1 rue du Forum	Pose de garde-corps sur la toiture terrasse
EDF ENR	14 Rue du Fossé Portier	Panneaux photovoltaïques de 20,7 m ²
CRUZ Sarah	19 rue des Coteaux	Remplacement porte de garage par une fenêtre et carport
AULARD Pascal	5 Rue de la Croix Chaussant	Portail, fenêtres, porte de garage, modification véranda et agrandissement de 3 m ²
GALLET Patrice	6 Impasse des Vignes	Portail, porte de garage et ravalement de la clôture
TECHNITOIT CHARTRES	11 rue du 18 Août	Ravalement de la façade
REPERANT Jean-Claude	5 Impasse de la Suiferie	Menuiseries extérieures
HEC GROUPE	70 Rue des Gaudinières	Panneaux photovoltaïques de 28,98 m ²
PINCON Franck	14 Rue du Docteur Martial Taugourdeau	Porte d'entrée et baie vitrée
MICHELI Pascal	4 impasse des Pommiers	Clôture de 1,1 m de hauteur
EDF ENR	70 Rue des Gaudinières	Panneaux photovoltaïques de 37,7 m ²
CANTINEAUX Bernard	1 rue des Bufetiers	Ravalement de la façade et de la clôture
THIMONNIER Béatrice	9 rue des Bufetiers	Agrandissement d'une fenêtre, création d'une porte fenêtre et d'une terrasse
GOMES Joao	1 impasse des Tilleuls	Portail, 2 portillons, garde-corps et des menuiseries extérieures
HOPITAUX DE CHARTRES	4 Rue Claude Bernard	Division foncière
LEVALLET Marc	66 Rue des Gaudinières	Abri de jardin de 8,2 m ²

Permis de construire autorisés

CAREIT PROMOTION	4 Rue Claude Bernard	Transfert de PC 0281102100008
------------------	----------------------	-------------------------------

Contact

Emmanuelle Lucas / 02 37 28 77 95 / urbanisme@ville-lecoudray28.fr

Quels travaux en 2023 ?

La mairie

- La 2^{ème} tranche de réfection des enduits extérieurs de la mairie sera réalisée en septembre sur la rue du Gord. Un échafaudage sera installé sur une partie de la chaussée. Quelques problèmes de circulation sont donc à prévoir, mais les travaux seront réalisés le plus rapidement possible et organisés pour gêner le moins possible la circulation.



Avenue du Général de Gaulle et rue des Coteaux



- Les arbres, dont les racines souèvent leurs entourages et les enrobés des trottoirs, seront abattus. Dans un premier temps, un enrobé sera réalisé pour combler les emplacements laissés vides. Une étude est en cours pour créer dans un deuxième temps des places de stationnement et aménager quelques espaces de verdure.

Impasse du Stade

- Les trottoirs vont être refaits et recouverts d'un enrobé rouge.



Services techniques

- Une aire en enrobés sera aménagée devant le nouveau hangar achevé en janvier de cette année.

Economies d'énergie

- Cette année, la commune s'occupera des écoles et de la mairie, en remplaçant les luminaires intérieurs par des luminaires à LEDs, moins énergivores et en automatisant la gestion du chauffage et de la climatisation présente dans certains bâtiments.

ZAC de la butte Cordelle : un projet de longue haleine !

Le projet d'aménagement de la butte Cordelle se poursuit par le lancement d'une consultation pour désigner le lotisseur qui aura la charge de le mener à bien.

Choix de l'aménageur : transparence et objectivité.

Trois sociétés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ont été consultées. L'une d'entre elles a été retenue pour accompagner la commune dans la rédaction des dossiers de consultation, l'analyse des offres des candidats et dans le choix de l'aménageur qui accompagnera la commune dans la réalisation de cet important projet.

Cette consultation durera, pour respecter les délais de procédure, environ 12 mois. L'aménageur devrait donc être désigné début 2024, ce qui permettra au projet d'entrer dans sa phase active.

ADLC

Les cours : le jeudi matin à l'Espace Gérard Philippe et une fois par mois toute la journée (le groupe accueille avec plaisir les conjoints pour le repas).

Ouvert à tous.

Au cours de ce trimestre, riche en manifestations, les adhérentes se sont rendues à l'exposition parisienne de peinture chinoise *L'Encre en mouvement* au musée Cernuschi.



Apprentissage de la peinture sur porcelaine



Rosanne BATISTELLA, artiste reconnue, a animé plusieurs stages sur le thème de la peinture américaine. Elle a offert à l'association un tableau représentant la mairie du Coudray.

Contact

Hélène CAYOL / 06 78 03 46 86

APE



Un seul but pour cette association : trouver des fonds pour financer sorties, évènements scolaires, animations culturelles ou matériel pour les enfants des écoles du Coudray.

Rendez-vous à ne pas rater le samedi 24 juin 2023 !

Kermesse, à partir de 13h30 aux écoles maternelle et élémentaire Léonard de Vinci : spectacle des enfants, jeux, animations, tombola et buvette. Pour cette grande fête, l'association recherche des lots (adultes et enfants, toute contribution sera la bienvenue) et des volontaires pour tenir les stands l'après-midi (même une heure sera super).

► Vente de goûters avant les vacances scolaires

Contact

apelesenfantsdabord@hotmail.com / www.facebook.com/APElesenfantsdabord28630

Dans'In du Coudray



L'association continue son développement avec une hausse des adhérents sur la saison 2022-2023.

Une belle réussite pour le cours de Zumba seniors, proposé depuis septembre le mardi de 14h à 15h à l'Espace Gérard Philippe.

Les cours proposés : zumba, fitness, danse solo et danse de salon. Un seul regret, il n'y a plus qu'un seul cours de modern jazz pour enfants le lundi.

L'association a présenté, sollicitée par une maison de retraite à Chartres, une démonstration de danse. Un vif succès pour cette animation qui a permis aux résidents d'effectuer quelques pas de danse et surtout de se remémorer de nombreux souvenirs. Les membres de l'association ont été sensibles et honorés de l'accueil qui leur a été réservé et heureux du plaisir qu'ils ont procuré.



Contact

Annick 06 33 56 89 57 / Amandine 06 50 41 58 49

ACDC



Une nouvelle saison débute sans réelle trêve hivernale. Ça roule toujours et encore à l'ACDC !

3^{ème} édition de la randonnée La Coudrionne, le dimanche 11 juin :
3 Parcours, 50 km (ouvert aux vélos à assistance électrique), 70 km et 100 km. Rendez-vous au club house du tennis du Coudray, à partir de 7h30 et jusqu'à 9h30 pour le 50 km.

Tarif unique : 5€.

Port du casque obligatoire.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe.

Contact

Luc DENIS : luc2ni@bbox.fr

MOULINS VIRON
CHARENTAIS

LA
G
C

VILLE DU COUDRAY

LA BRANDE
DU COUDRAY
1970-2020

CHAUVEAU
Aménagement

Les Musiciens du Coudray

Pour fêter l'été et partager la passion musicale, Les Musiciens du Coudray sont heureux de vous retrouver pour la 20^{ème} Fête de la Musique le vendredi 23 juin à partir de 18h à l'Espace Gérard Philipe.

Les élèves, leurs professeurs (découverte musicale, piano, violon, guitares, percussion, trompette, chant, chorale ...) et les groupes de l'association ont concocté un programme musical sur le thème de la nature pour partager avec vous le plaisir de faire de la musique. La soirée se terminera par un voyage musical avec le groupe de l'association Parcours. Venez nombreux !

Restauration sur place : crêpes, frites, saucisses et mergez.

Contact

Dominique JOUBERT / musicienscoudray@gmail.com





Le groupe 13degrés Nord



Le trio Velours

Samedi 4 mars : Les Coudrions sont venus nombreux pour la reprise du concert annuel organisé par Les Musiciens du Coudray. Le trio Velours a fait voyager le public au gré de ses reprises soul, de Bossa-Nova et de standards de Jazz. Le groupe 13degrés Nord a mis le public dans l'ambiance en première partie.

Le concert de l'année prochaine est déjà sur les rails !



Vendredi 10 mars

Le duo In Co (Inconscient Collectif) a donné un concert à la bibliothèque pour une trentaine de personnes dans la joie et la bonne humeur. Plus d'une heure de bonheur en compagnie de Cabrel, Brassens, Aznavour...



Mercredi 15 et vendredi 17 mars

Jacques Minot, de l'association L'Amusange, a conté avec délice, à la bibliothèque, pour une vingtaine d'enfants heureux et leurs parents, la merveilleuse histoire du « Pays des Chaudoudoux ».

Agenda

MAI

Lundi 8 - 11h : rassemblement pour la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Maison des Associations.

Dimanche 14 - 14h : concours de pétanque (Tirage à la mêlée en doublette) organisé par La Pétanque du Coudray. Boulodrome.

Mercredi 31 - à partir 14h : présence du truck SOLiHA - Présentation d'aménagement et d'objets pour le maintien à domicile. Place de l'Abbé Franz Stock.

JUIN

Dimanche 11 :

► **à partir de 7h30** : 3^{ème} randonnée cyclotouriste organisée par l'association ACDC.

► **14h** : concours de pétanque (Tirage à la mêlée en doublette) organisé par La Pétanque du Coudray. Boulodrome.

► **9h - 18h** : Grand vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes. Espace Gérard Philippe.

Vendredi 23 - 18h : Fête de la Musique organisée par Les Musiciens du Coudray. Espace Gérard Philippe.

Samedi 24 - à partir de 13h30 : kermesse, organisée par les écoles et l'Association des Parents d'Elèves. Ecoles maternelle et élémentaire Léonard de Vinci.

JUILLET

Dimanche 9 - 14h : concours de pétanque (Tirage à la mêlée en doublette) organisé par La Pétanque du Coudray. Boulodrome.

COLLECTE DES ORDURES

Ordures ménagères

Sacs bleus : mardi et vendredi matin

Bacs Chartres métropole : collecte le vendredi matin

Emballages ménagers et papiers en mélange

Sacs jaunes ou bacs couvercle jaune :
collecte le jeudi matin

Encombrants :

le 1^{er} vendredi du mois, un mois sur deux

Déchets verts :

collecte le mardi matin

(de début avril à fin novembre)

En cas de jour férié, la collecte est reportée
au lendemain.

Les collectes du vendredi sont reportées au samedi.

Numéro vert : 0 800 22 20 36

www.agglo.chartres.fr

ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Allô enfance maltraitée : 119

Femmes battues : 3919

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Pharmacie de garde : faire le 17

Hôtel de police - Rue Dr Maunoury : 02 37 24 75 39

Gendarmerie - Chartres : 02 37 91 27 10

Préfecture d'Eure-et-Loir - Place de la République :
02 37 27 72 00

Chartres métropole guichet unique : 02 37 23 40 00

SYNELVA : 02 37 91 80 20

Dépannage gaz : 0 800 473 333 (n° azur)

Dépannage eau potable et assainissement :
02 34 43 90 22

Filibus : 02 37 36 26 98

SNCF : 36 35 (n° à tarif spécial)

DECHETTERIES

CHAMPHOL

rue Fontaine Bouillant – 02 37 21 47 55
(Fermée jeudi et dimanche après-midi)

DAMMARIE

D131, Le Bois Mivoye – 02 37 26 24 90
(Fermée lundi, mercredi matin, jeudi
et dimanche après-midi)

HAMEAU DE CHAUNAY

à proximité du rond-point de la jardinerie,
entre la D 910 et la RD
821 – 0800 22 20 36
(Fermée mardi et dimanche après-midi)

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Le Petit Chêne – 02 37 32 80 13
(Fermée lundi matin, mardi, jeudi et dimanche après-midi)

ROINVILLE

Lieudit Ombreville – 0800 22 20 36
(Fermée mercredi et dimanche après-midi)